

Weather Protective Coating

Version 3.0

Date de révision 03/31/2021

Date d'impression 03/31/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : Insulkote® ET, INSULKOTE® ET

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
asphalte	8052-42-4	>= 30 - < 60
calcaire	1317-65-3	>= 1 - < 5
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	>= 0.1 - < 1

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.

Weather Protective Coating

Version 3.0

Date de révision 03/31/2021

Date d'impression 03/31/2021

En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 5 minutes. Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Inconnu.
Protection pour les secouristes	:	Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique d'extinction Mousse Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.
Produits de combustion dangereux	:	oxydes de carbone oxydes d'aluminium Oxydes de silicium
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Nettoyer soigneusement le sol et les objets contaminés en observant les règlements concernant l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Weather Protective Coating

Version 3.0

Date de révision 03/31/2021

Date d'impression 03/31/2021

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale : Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation adéquate.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Conditions de stockage sûres : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Pour préserver la qualité du produit, ne pas entreposer à la chaleur ni au soleil.

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

Température d'entreposage recommandée : 10 - 49 °C

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Conserver dans un endroit sec et frais.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
asphalte	8052-42-4	TWA (Fumée, fraction inhalable)	0.5 mg/m ³ (aérosol soluble dans du benzène)	ACGIH
		C (Emanations)	5 mg/m ³	NIOSH REL
calcaire	1317-65-3	TWA (poussière totale)	15 mg/m ³	OSHA
		TWA (respirable fraction)	5 mg/m ³	OSHA
		TWA (respirable)	5 mg/m ³ (Carbonate de calcium)	NIOSH REL
		TWA (total)	10 mg/m ³ (Carbonate de calcium)	NIOSH REL
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m ³	ACGIH

Weather Protective Coating

Version 3.0

Date de révision 03/31/2021

Date d'impression 03/31/2021

		TWA (respirable)	10 mg/m ³ / %SiO ₂ +2	OSHA
		TWA (respirable)	250 mppcf / %SiO ₂ +5	OSHA
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA (Poussière inhalable)	0.05 mg/m ³	OSHA

Mesures d'ordre technique : Utiliser un système d'aération local et/ou général.
Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains
Matériau : Gants de protection

Remarques : Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : pâte
 Couleur : noir
 Odeur : douce, type hydrocarbure
 Seuil de l'odeur : Donnée non disponible
 pH : Donnée non disponible
 Point de fusion/congélation : Donnée non disponible
 Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 100 °C
 Point d'éclair : 238 °C
 Taux d'évaporation : 1
 (Eau = 1,0)
 Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
 Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
 Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
 Pression de vapeur : Donnée non disponible

Weather Protective Coating

Version 3.0

Date de révision 03/31/2021

Date d'impression 03/31/2021

Densité de vapeur relative	: 1(Air = 1.0)
Densité relative	: 1.038(Eau = 1,0)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter	: Inconnu.
Produits incompatibles	: Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : Monoxyde de carbone, bioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité cutanée aiguë	: Estimation de la toxicité aiguë : 4,545 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
------------------------	---

Toxicité aiguë**Composants:****asphalte:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.0944 mg/l Durée d'exposition: 4.5 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Directives du test 403 de l'OECD Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation
Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Weather Protective Coating

Version 3.0

Date de révision 03/31/2021

Date d'impression 03/31/2021

Toxicité aiguë

calcaire:

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
 Méthode: Directives du test 420 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
 Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
 Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
 Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Toxicité aiguë

quartz (SiO₂):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 22,500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

IARC

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

quartz (SiO₂) 14808-60-7

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Connu pour être cancérogène pour l'homme

quartz (SiO₂) 14808-60-7

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

quartz (SiO₂):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 10,000 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Weather Protective Coating

Version 3.0

Date de révision 03/31/2021

Date d'impression 03/31/2021

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.
Les énoncés des dangers et de précaution apparaissant sur l'étiquette s'appliquent aussi à tout résidu restant dans le récipient.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Les emballages qui ne peuvent être réutilisés même après nettoyage doivent être éliminés ou recyclés conformément aux réglementations fédérales, nationales et municipales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation
Liste de Produits Chimiques

Weather Protective Coating

Version 3.0

Date de révision 03/31/2021

Date d'impression 03/31/2021

importante.

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Pas de risque selon SARA

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Prop. 65 de la Californie

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris chrome (composés hexavalents), identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : En conformité avec les inventaires

DSL : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 03/31/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination

Weather Protective Coating

Version 3.0

Date de révision 03/31/2021

Date d'impression 03/31/2021

dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.